

- aider à établir des contacts avec les dirigeants universitaires du pays d'accueil ainsi qu'avec les Canadiens étudiant à l'étranger afin de promouvoir les programmes du Ministère;
- entretenir s'il y a lieu des rapports avec les représentants des médias, des compagnies de transport, du monde des affaires, des agences de voyage et des organismes gouvernementaux ainsi qu'avec d'autres personnes qui peuvent promouvoir les programmes du Ministère;
- aider l'agent responsable à assurer la liaison avec les diverses organisations ou les divers organismes locaux touchés de quelque façon que ce soit par les questions d'immigration canadiennes lorsque se présentent des problèmes de langue.

5) Superviser les diverses activités dans son domaine de travail en coordonnant les travaux et en assurant la supervision générale du personnel recruté sur place, 10 %
c'est-à-dire:

- attribuer le travail au personnel recruté sur place en tenant compte des diverses priorités;
- porter les problèmes de personnel à la connaissance de l'agent responsable et participer au maintien du moral et de la discipline au sein du groupe;
- augmenter la productivité du personnel recruté sur place en recommandant et en apportant des modifications aux méthodes de travail en vue de maximiser le rendement;
- informer l'agent responsable des améliorations ou de la détérioration des services de soutien assurés sous le régime du système intégré;
- communiquer au personnel recruté sur place les modifications apportées aux méthodes et aux pratiques à mesure qu'elles sont appliquées.

6) S'occuper de tenir un registre de toutes les opérations financières se rattachant au budget des programmes de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration en les inscrivant sous les articles courants appropriés, 5 %
c'est-à-dire:

- préparer, aux fins de leur présentation à l'agent responsable, des relevés mensuels et trimestriels par